



Séance 8.4

Remplir un formulaire de demande d'aides au logement (APL)

I. DECOUVERTE



Activité 1 - regardez le document vidéo projeté par votre formateur (document téléchargeable sur le Portail FL2I) et découvrez avec lui de quoi parle ce document, que présente-t-il ?

Vidéo en ligne :

Vous êtes bénéficiaire de l'APL
Allocations Familiales sur Youtube

Source : www.youtube.com/watch?v=6a0NITc4DP4



Activité 2 - regardez le document 1 distribué par votre formateur (fiche de présentation des aides au logement téléchargeable sur le Portail FL2I) et découvrez avec lui :

- De quel type de document il s'agit.
- De quoi parle ce document.



Activité 3 - regardez le document 2 distribué par votre formateur (demande d'APL téléchargeable sur le Portail FLI) et découvrez avec lui :

- De quel type de document il s'agit.
- A quoi sert ce document.

II. EXERCICES



Activité 4 : regardez à nouveau le document vidéo et le document 1 distribué par votre formateur, puis répondez aux questions suivantes en cochant les bonnes réponses

1. Que signifie APL ?

- Aide pour le logement.
- Aide personnelle au logement.
- Aide personnalisée au logement.

2. L'APL évolue à partir de quelle date ?

.....

3. Comment est calculée l'APL ?

- Avec vos ressources d'il y a 2 ans.
- Avec vos ressources de l'année précédente.
- Avec vos ressources des 12 derniers mois.

4. Le montant de l'APL est actualisé...

- Tous les mois.
- Tous les 3 mois.
- Tous les ans.

5. A qui est versée l'APL ?

.....

6. Que doit payer le bénéficiaire de l'APL ?

- Ce qu'il reste du loyer après déduction de l'APL.
- La totalité de son loyer.
- Son loyer + le montant de l'APL.

7. La CAF récupère automatiquement des informations sur les ressources grâce d'autres organismes ou institutions. Lesquels ?

a).....

b).....

c).....

8. Si la CAF n'a pas connaissance de toutes vos ressources, que devez-vous faire ?

- Appeler Pôle Emploi et le service des Impôts.
- Remplir une déclaration de ressources annuelles sur le site de la CAF.
- Vous n'avez rien à faire.

9. Quelles types de ressources ne sont pas forcément connues de la CAF ?

- a).....
- b).....
- c).....

10. Que doivent déclarer les travailleurs indépendants ?

- Leurs revenus.
- Leur chiffre d'affaires.
- Leurs dépenses.

11. A quelle fréquence les travailleurs indépendants doivent-ils déclarer leurs ressources ?

- Tous les ans.
- Tous les mois.
- Tous les 3 mois.

12. Si le bénéficiaire de l'APL travaille à l'étranger, que doit-il faire ?

.....

13. Votre situation change, que faire ?

- Vous n'avez rien à faire.
- Vous devez en informer la CAF le plus vite possible.
- Vous joindrez un courrier à votre prochaine déclaration.



Activité 5 : observez à nouveau le document 2 distribué par votre formateur et répondez aux questions suivantes en cochant les bonnes réponses

1. Qui remplit le formulaire de demande d'APL ? (Plusieurs réponses possibles)

- La personne qui fait la demande, l'allocataire.
- Le conjoint ou la conjointe de l'allocataire.
- La caisse d'allocations familiales.

2. Doit-on transmettre ses coordonnées complètes ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

3. Doit-on transmettre son numéro de sécurité sociale ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

4. Doit-on fournir des renseignements sur sa situation familiale ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

5. Doit-on fournir des renseignements sur sa situation professionnelle ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

6. Doit-on déclarer ses ressources ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

7. Doit-on fournir des renseignements sur son logement actuel ?

- Oui.
- Non.
- Je ne sais pas.

8. Qui doit remplir l'attestation de loyer ?

- L'allocataire.
- La caisse d'allocations familiales.
- Le propriétaire, le bailleur ou la famille d'accueil.

9. Qui doit remplir l'attestation de résidence en foyer ?

- L'allocataire.
- Le gestionnaire de l'établissement de résidence.
- Le propriétaire, le bailleur ou la famille d'accueil.

10. Qui doit signer la déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement ?

- L'allocataire.
- Le gestionnaire de l'établissement de résidence.
- Le propriétaire, le bailleur ou la famille d'accueil.

11. Qui doit signer la demande d'aide au logement ?

- Le propriétaire, le bailleur ou la famille d'accueil.
- Le gestionnaire de l'établissement de résidence.
- L'allocataire.

12. Qui doit signer l'attestation de loyer ?

- Le propriétaire, le bailleur ou la famille d'accueil.
- L'allocataire.
- Le gestionnaire de l'établissement de résidence.

13. Qui doit signer l'attestation de résidence en foyer ?

- L'allocataire.
- Le gestionnaire de l'établissement de résidence.
- Le propriétaire, le bailleur ou la famille d'accueil.



Activité 6 : remplissez le formulaire de demande d'APL (document 2) fourni par votre formateur



Note au formateur

Vous pouvez compléter cette activité avec nos séances [1.8 Préparer un courrier](#) et [1.9 Poster une lettre](#) pour finaliser la demande d'APL.



Activité 7 : avec l'aide de votre formateur, effectuez la simulation d'APL en ligne sur le site <http://www.caf.fr/>



Note au formateur

Si vous êtes équipé d'ordinateurs ou que les apprenants ont des smartphones, vous pouvez faire cette activité avec vos apprenants possédant un compte n°allocataire et un compte sur le site ou l'appli CAF. Pour les allocataires qui n'ont pas de compte, ça peut être l'occasion pour eux d'en créer un.

Capture d'écran du site
CAF sur ordinateur

The screenshot shows the CAF.fr website interface. At the top, there are navigation links for 'ALLOCATAIRES', 'PARTENAIRES', and 'PRESSE ET INSTITUTIONNEL'. The main header includes the 'caf.fr' logo and 'MON COMPTE DEMANDER UNE PRESTATION'. A search bar and user profile icon are also visible. The left sidebar contains a menu with categories like 'ACTUALITES', 'MES SERVICES EN LIGNE', 'DROITS ET PRESTATIONS', 'MAGAZINE VIES DE FAMILLE', 'AIDE', 'MA CAF', and 'MON COMPTE'. The main content area is titled 'SIMULER OU DEMANDER UNE PRESTATION' and features a 'Le logement' section with sub-links for 'Les enfants', 'La séparation et le décès', 'Le Rsa et la Prime d'activité', 'La maladie et le handicap', and 'Les autres demandes'. The right sidebar contains sections for 'Aide au logement', 'Prime de déménagement', 'Demande de versement direct - Aide au logement', 'Attestation de loyer ou résidence en foyer', and 'Certificat de prêt'. A red box highlights the entire screenshot area.

Découvrir nos prestations



Le logement

Aide au logement

Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale et que vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier de l'une des trois aides au logement : l'Aide personnalisée au logement (Apl), l'Allocation de logement familiale (Alf) ou l'Allocation de logement sociale (Als).

Selon votre situation, la Caf étudiera votre droit à l'une de ces trois aides.

Afin de connaître le montant potentiel de votre droit, nous vous invitons à effectuer une simulation.

[Simuler](#)[Faire la demande](#)[En savoir plus >](#)[Prime de déménagement](#)[Demande de versement direct - Aide au logement](#)[Attestation de loyer ou résidence en foyer](#)[Certificat de prêt](#)[Accueil](#)[Allocations](#)[Démarches](#)[Profil](#)[Menu](#)

Capture d'écran de l'application CAF sur smartphone



Citoyenneté – Et en France, comment ça se passe ?

Suggestions d'aspects à aborder ou de ressources à utiliser :

- Listes des administrations et organismes publics en France.
Lien utile : <https://lannuaire.service-public.fr/>
- Les démarches administratives.
Lien utile : <https://demarchesadministratives.fr/>
- Faire ses démarches en ligne.
Lien utile : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>
- Demande d'APL en ligne.
Lien utile : <https://www.caf.fr/>